

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30,  
le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15  
FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle  
du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame  
Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valérieane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

**ABSENTS ET EXCUSES :**

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

**POUVOIRS :**

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : STATIONNEMENT POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES : RENOUELEMENT DE LA GRATUITE**

En 2017, 13 bornes IRVE ( infrastructures de recharge des véhicules électriques) ont été installées sur le territoire de Dax.

Les emplacements de ces équipements sont les suivants :

- Place St Pierre
- Route de Tercis
- Parking de la Tannerie
- Place Camille Bouvet
- Place de la Chalosse
- Place Joffre
- Centre hospitalier
- Centre aquatique (croisement des rues Joseph de Laurens et commandant d'Olce).

L'ADEME, qui a subventionné ce dispositif, conditionnait à l'époque sa participation financière si la commune s'engageait, en contrepartie, à voter la gratuité du stationnement des véhicules électriques sur l'ensemble du territoire communal avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, au minimum pendant deux ans.

La gratuité mise en place en 2017 arrivant prochainement à expiration le 23 février 2019, il est proposé de renouveler la gratuité des véhicules électriques dans les mêmes conditions pour deux années supplémentaires.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la continuité de la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la ville de Dax, jusqu'à fin février 2021 et pour deux heures par jour.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20190221-28-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 22 Février 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».